

EB29.R59 Nomination d'un comité spécial du Conseil exécutif chargé de se réunir avant la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé

Le Conseil exécutif,

Vu les dispositions des paragraphes 11.4 et 12.4 du Règlement financier;

Considérant que le Conseil exécutif ne tiendra pas de session entre le 1^{er} mai 1962 et la date d'ouverture de la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé;

Considérant que de légères modifications des estimations de dépenses concernant le budget supplémentaire de 1962 ainsi que du projet de programme et de budget pour 1963 devront être signalées par le Directeur général à la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Comité spécial du Conseil,

INSTITUE un Comité spécial du Conseil exécutif, composé des membres suivants : D^r A. O. Abu Shamma, D^r H. van Zile Hyde, D^r G. E. Godber.

Ce comité se réunira le lundi 7 mai 1962, *a)* pour agir au nom du Conseil en ce qui concerne l'application du paragraphe 12.4 du Règlement financier et *b)* pour faire rapport à la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé sur les légères modifications que le Directeur général signalera en ce qui concerne les estimations de dépenses du budget supplémentaire de 1962 et du projet de programme et de budget pour 1963.

Rec. résol., 6^e éd., 7.1.11

Dix-huitième séance, 26 janvier 1962